

14.421.50_Nettoyant puissant pour appareils de barbecue

Révision: 22.04.2025

Page 1 de 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

14.421.50_Nettoyant puissant pour appareils de barbecue

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/de la préparation**

nettoyant alcalin

1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Société:	Outdoorchef AG (Schweiz)
Rue:	Eggühlstrasse 28
Lieu:	CH-8050 Zürich
Téléphone:	+41 44 306 11 96
E-mail:	info@outdoorchef.com
Interlocuteur:	Produktmanagement Outdoorchef
E-mail:	info@outdoorchef.com
Service responsable:	Produktmanagement Outdoorchef

1.4. Numéro d'appel d'urgence:+41 44 306 11 96
Mo-Fr.: 08:00 - 16:00 UhrTox Info Suisse - Tel. 145 | 24h (www.toxi.ch)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou de la préparation****Règlement (CE) n° 1272/2008**Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention d'avertissement:	Attention
Pictogrammes:	

Mentions de danger

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver Hände soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Wasser.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.



14.421.50_Nettoyant puissant pour appareils de barbecue

Révision: 22.04.2025

Page 2 de 8

Conseils supplémentaires

Composants selon règlement CE 648/2004 relatif aux détergents: <5% agents de surface cationiques, <5% agents de surface non ioniques, <5% agents de surface amphotères, parfums (GERANIOL, CITRAL, Hexyl Cinnamal, LINALOOL, D-LIMONENE)

2.3. Autres dangers

Données indisponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Préparations****Caractérisation chimique**

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité	
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)		
1310-58-3	I'hydroxyde de potassium	1 - < 5 %	
	215-181-3	01-2119487136-33	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314		
6834-92-0	Natriummetasilikat	< 1 %	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H314 H335		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1310-58-3	215-181-3	I'hydroxyde de potassium	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = 333 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

A l'apparition de symptômes ou en cas de doutes, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Dangers possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Données indisponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

14.421.50_Nettoyant puissant pour appareils de barbecue

Révision: 22.04.2025

Page 3 de 8

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Système de pulvérisation d'eau, mousse résistante à l'alcool, CO₂, poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent être libérés. Tenir compte de la corrosivité.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir sèchement l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans le sol, le drainage, entrer dans les eaux souterraines ou de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Rincer les résidus à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13 et rubrique 8 (Protection individuelle).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Respecter les indications sur l'emballage.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Les mesures de protection habituelles lors de l'utilisation de produits de nettoyage doivent être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

nettoyant spécial

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

14.421.50_Nettoyant puissant pour appareils de barbecue

Révision: 22.04.2025

Page 4 de 8

Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
1310-58-3	Potasse caustique (inhalable)	-	2		VLE courte durée		

Conseils supplémentaires

Basé sur des informations valides au moment de la compilation.

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Gants de protection contre les produits chimiques.

Protection respiratoire

Nécessaire pour les vapeurs et les brouillards.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	citron.
Point de fusion/point de congélation:	Donnees indisponibles.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	98 °C
Inflammabilité:	Donnees indisponibles.
Limite inférieure d'explosivité:	Donnees indisponibles.
Limite supérieure d'explosivité:	Donnees indisponibles.
Point d'éclair:	Donnees indisponibles.
Température d'auto-inflammation:	Donnees indisponibles.
pH-Valeur (à 20 °C):	11
Viscosité cinématique:	Donnees indisponibles.
Hydrosolubilité:	Donnees indisponibles.
Solubilité dans d'autres solvants	
Donnees indisponibles.	
Pression de vapeur:	Donnees indisponibles.
Pression de vapeur:	Donnees indisponibles.
Densité:	1,05 g/cm ³

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Donnees indisponibles.

Température d'inflammation spontanée

solide:

Donnees indisponibles.

gaz:

Donnees indisponibles.

Propriétés comburantes

Donnees indisponibles.

Autres caractéristiques de sécurité**Taux d'évaporation:**

Donnees indisponibles.

Teneur en solvant:

Donnees indisponibles.

**14.421.50_Nettoyant puissant pour appareils de barbecue**

Révision: 22.04.2025

Page 5 de 8

Teneur en corps solides:

Données indisponibles.

Viscosité dynamique:

Données indisponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse à prévoir dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation adaptés.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lorsqu'il est utilisé correctement et dans des conditions normales, aucune réactivité dangereuse n'est attendue.

10.4. Conditions à éviter

sensible au gel

10.5. Matières incompatibles

Réactions exothermiques avec: acides. Ne pas laisser agir sur des surfaces sensibles aux alcalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1310-58-3	l'hydroxyde de potassium					
	orale		DL50 333 mg/kg	rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.



Fiche de données de sécurité

Outdoorchef AG (Schweiz)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

14.421.50_Nettoyant puissant pour appareils de barbecue

Révision: 22.04.2025

Page 6 de 8

Information supplémentaire

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque pas d'effets nocifs pour la santé lorsqu'il est manipulé et utilisé correctement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Données indisponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Données indisponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Données indisponibles.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Eau. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



14.421.50_Nettoyant puissant pour appareils de barbecue

Révision: 22.04.2025

Page 7 de 8

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Législation nationale**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,11,12,16.

Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

ADR: Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route • AOX: Composés halogénés organiques adsorbables • BimSchV: Ordonnance pour la mise en œuvre de la loi fédérale sur le contrôle des émissions • CAS: Chemical Abstracts Service • CE: Concentration efficace • GefStoffV: Ordonnance sur les substances dangereuses • GHS: Système harmonisé mondial de classification et d'étiquetage des produits chimiques • ITAA-DGR: International Air Transport Association - Règlement sur les marchandises dangereuses • Code IBS: Code international pour la construction et l'équipement des navires pour le transport de produits chimiques dangereux en vrac • ICAO-TI: Organisation de l'aviation civile internationale - Technique Instructions • Code IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses • IUCLID: Base de données internationale sur les informations chimiques uniformes • LC: Concentration létale / Concentration léthale • LD: Dose létale / Dose létale • MARPOL: Convention sur la pollution maritime Prévention de la pollution marine par les navires • PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique • RID: Règlement pour le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses • TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses • COV: Composés organiques volatils • vPvB: Très persistant et très bioaccumulable • WGK: classes de danger



outdoorchef Fiche de données de sécurité

Outdoorchef AG (Schweiz)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

14.421.50_Nettoyant puissant pour appareils de barbecue

Révision: 22.04.2025

Page 8 de 8

pour l'eau selon Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau - VwVwS, Allemagne; WGK
1 = faiblement menaçant l'eau / WKG 2 = menaçant l'eau / WKG 3 = fortement menaçant l'eau

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)